

"d'entreprendre à titre prioritaire un examen d'ensemble du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement, en tenant compte, notamment, des vues et suggestions des Etats Membres sur la question."

4. Le document présenté par le Canada à la Commission en 1985 indiquait que l'ONU dispersait trop ses ressources limitées et devrait plutôt s'efforcer d'accomplir quelques tâches importantes. Après avoir examiné en détail les mesures qui pouvaient être prises, le Canada a fait six recommandations principales, à savoir :

- 1) Axer davantage l'attention sur les questions prioritaires;
- 2) Appuyer concrètement et fermement les efforts de la Commission du désarmement, du Secrétariat et des organes compétents des Nations Unies dans le domaine du désarmement, ce qui renforcerait le processus de négociation et de délibération et fera mieux connaître ces questions au public;
- 3) Eliminer les obstacles de procédure aux négociations dans le cadre de la Conférence du désarmement à Genève;
- 4) Sensibiliser davantage le Conseil de sécurité au problème de la limitation des armements et du désarmement dans le cadre général des efforts visant à éviter le recours à la force et à instaurer le climat politique propice aux négociations concernant la limitation des armements et le désarmement;
- 5) Renforcer les fonctions de bons offices du Secrétaire général dans le cadre de la diplomatie préventive;
- 6) S'attacher davantage à dissiper les tensions et calmer les susceptibilités au niveau régional afin de réduire les pressions qui poussent les Etats à s'armer.

Ces points restent valables.

5. Ces dernières années, les présidents successifs de la Première Commission ont essayé d'améliorer les procédures. Toutefois, de nombreux pays ont persisté dans leur réticence à se joindre à un consensus sur la nécessité d'améliorer le mécanisme de désarmement.

6. A sa quarante-deuxième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 42/42 N intitulée "Rationalisation des travaux de la Première Commission", dont le Canada était un des auteurs. Dans cette résolution, l'Assemblée demandait qu'à la quarante-troisième session, en 1988, on mette en oeuvre une série de mesures consistant notamment à :